

Demande de renseignements⁽¹⁾

(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de la demande :

Déposée le :

Références du dossier :

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
<input type="checkbox"/> hors formalité <input type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : Service de dépôt :	M Adresse courriel ⁽³⁾ : Téléphone : A , le Signature
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Formalité du Vol. N°	

COUT		
Demande principale : = € Nombre de feuilles intercalaires : - nombre de personnes supplémentaires : x € = € - nombre d'immeubles supplémentaires : x € = € Frais de renvoi : <input type="checkbox"/> règlement joint <input type="checkbox"/> compte usager TOTAL = €		

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
<input type="checkbox"/> numéraire <input type="checkbox"/> chèque ou C.D.C. <input type="checkbox"/> mandat <input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> utilisation du compte d'usager : QUITTANCE :	

PÉRIODE DE DELIVRANCE			
POINT DE DEPART	- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	TERME	- Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au inclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.⁽²⁾ Identité et adresse postale.⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1				
2				
3				
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) | <input type="checkbox"/> demande non signée et/ou non datée |
| <input type="checkbox"/> insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles | <input type="checkbox"/> défaut de paiement |
| <input type="checkbox"/> demande irrégulière en la forme | <input type="checkbox"/> autre : |

REONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> aucune formalité. |
| <input type="checkbox"/> que les formalités indiquées dans l'état ci-joint. |
| <input type="checkbox"/> que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes. |

le

*Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).